

Pouvoirs rayés et attribués à une autre personne

Par catheleine, le 01/05/2013 à 16:46

Bonjour,

Lors de notre assemblée générale un certain nombre de pouvoirs étaient rayés et attribués à une autre personne.

Est ce valable?

Est ce que le syndic doit garder les pouvoirs ? Si oui, combien de temps ?

Merci et bonne soirée

Cordialement